

Conseil communal

Par Marie-Claire Dufrêne

Plusieurs débats intéressants, lors de la séance du 24 janvier. Le compte rendu, sur notre site.

Après avoir souhaité les traditionnels bons vœux pour l'an neuf, le président Cedric du Monceau (Avenir) partage une citation d'Einstein - « *Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire* » - certain que les élus ne laisseront pas faire.

La séance débute avec la prise d'acte de la démission de la conseillère Florence Vancappellen (Kayoux). L'assemblée applaudit la prestation de serment de son remplaçant, Xavier Liégeois.

Avec le CPAS de Wavre

La bourgmestre Julie Chantry (Ecolo) demande de voter une convention avec le CPAS de Wavre, pour la mise à disposition d'un travailleur sous contrat Article 60, pour un emploi de magasinier au sein de notre Ville. Comme il y a quelques mois - il s'agissait alors d'une convention avec le CPAS de Mont-Saint-Guibert - la conseillère Mia Dani (OLLN2.0-MR) s'étonne de ce qu'il n'y ait pas eu de candidat au sein des bénéficiaires de notre propre CPAS. Le président de celui-ci, Michaël Gaux (Avenir), explique que parmi les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), tous ne sont pas disponibles pour le marché de l'emploi. Certains sont très marginalisés, d'autres sont étudiants de plein exercice. Parmi les bénéficiaires restant, il y a ceux qui n'ont pas besoin du service Insertion du CPAS pour retrouver un emploi et ceux qui doivent d'abord suivre une insertion sociale (stage, formation...). Finalement, seuls 35 à 40% des bénéficiaires sont véritablement disponibles pour une candidature à ce type de contrat. En 2022, notre CPAS a suivi 80 travailleurs sous contrat Article 60, dont 12 ont été mis à la disposition de la Ville. Michaël Gaux annonce que les services du CPAS travailleront davantage encore sur ce type de remise à l'emploi, ce qui rassure la conseillère.

Budget participatif

La bourgmestre explique que le règlement a été légèrement modifié pour l'édition 2023 du budget participatif, avec la possibilité pour les citoyens de voter pour leur projet préféré. Le vote du jury ne comptera plus que pour 50% des points (NDLR : [lire notre article à ce sujet, lien à cliquer](#)).

Le conseiller Nicolas Van der Maren (OLLN2.0-MR) regrette le montant de 30.000€ alloué au budget participatif, alors que Genappe y consacre 50.000€ et Braine l'Alleud 100.000€. La conseillère Valérie Depauw explique comment l'assemblée participative du groupe Kayoux souhaite un Beau Budget (important) et Profondément Participatif. Pour que les projets aient un réel impact, le budget devrait passer de 1 à 10€/habitant. Le projet de travailler davantage avec les comités de quartiers va dans la bonne direction.

Julie Chantry s'étonne du revirement d'OLLN2.0-MR, qui soutient aujourd'hui le budget participatif alors que d'autres personnes du groupe avaient jugé son montant trop élevé lors du vote du budget de la Ville en décembre. Elle signale que la volonté est d'augmenter ce budget au fur et à mesure du temps, mais remarque que ce n'était déjà pas facile de le maintenir dans le contexte budgétaire actuel. Elle annonce qu'une évaluation sera faite avec les lauréats des éditions précédentes, pour savoir ce qu'ils pensent de ce budget, s'il les a vraiment aidés.

Chemin n°16

La réalisation de la continuité de l'itinéraire cyclable à proximité de la Tour de Moriensart à Céroux (lire l'OLLN Info n°239 de novembre 2022) revient à l'ordre du jour, parce que les offres reçues étaient au-dessus du budget. *« L'administration a négocié avec les firmes pour qu'on rentre dans l'enveloppe. On doit revenir au Conseil, car le résultat est différent »*, annonce l'échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer (Ecolo), avant de rappeler pourquoi cet aménagement est important : un réseau est d'autant plus intéressant qu'il est maillé, le bétonnage en deux bandes permettra de conserver l'aspect rural, les aménagements déjà réalisés sont beaucoup utilisés, l'intérêt concerne les travailleurs (surtout eux qui roulent en direction de Waterloo et Braine-l'Alleud) et les cyclotouristes...

Le conseiller Nicolas Van der Maren résume les raisons pour lesquelles son groupe s'était opposé à ce projet au Conseil de septembre et constate que la négociation n'a pas permis de rester dans l'enveloppe: 425.000€ au lieu de 400.000€. *« 25.000€, c'est quasi 100% du montant du budget*

participatif. Si on avait soumis ces 400.000€ dans un panel citoyen, les participants auraient-ils jugé que c'est une dépense nécessaire et efficace ? N'auraient-ils pas préféré la dépenser ailleurs ?! »

Le conseiller Yves Leroy (Avenir) rappelle que lui et son colistier Vincent Malvaux s'étaient abstenus en septembre, ils voteront « pour » cette fois-ci.

Le conseiller Jacques Otlet (OLLN2.0-MR) invite les habitants à venir voir sur place, « *ils auront vite compris !* ». Le conseiller Dominique Bidoul (OLLN2.0-MR) s'inquiète de ce que le cahier des charges prévoit que l'impression de pavés sur le revêtement sera décidée, ou pas, au moment du chantier. Un avenant fera encore augmenter le budget.

L'échevin rappelle que ces travaux sont subsidiés à 50% par la Wallonie, la Province et la commune de Lasne.

Les conseillers de la majorité votent pour, le MR-OLLN2.0 vote contre (8), les Kayoux s'abstiennent (2).

Mobilité électrique

L'échevin de la Mobilité présente aussi le projet pilote « Interreg eHubs » auquel notre Ville participera, avec 4 autres communes wallonnes (dont Wavre). Il s'agit de mettre des vélos électriques partagés à la disposition des citoyens. Chez nous, cinq sites sont concernés : nos gares SNCB et TEC, le centre d'Ottignies et le site des anciens Bétons Lemaire. Un concessionnaire sera désigné, comme pour les voitures partagées. L'intercommunale inBW s'occupera du cahier des charges. Cela ne coûtera rien à notre Ville.

Il évoque encore le Plan wallon « EZCharge » pour le déploiement de bornes de rechargement pour les véhicules électriques. Quelque 4000 bornes seront réparties un peu partout en Wallonie, dont 16 à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Notre Ville doit donc mettre 16 emplacements de parking à disposition, à proximité des cabines haute et moyenne tension d'ORES pour limiter les frais. Comme dans le point évoqué précédemment, il y aura un marché de concession et l'intercommunale inBW s'occupera du cahier des charges.

Le conseiller Nicolas Van der Maren regrette les temps de réaction lents de la part de la Ville (les premiers contacts datent de 2021). Il remarque que

11 bornes seront installées à Louvain-la-Neuve, 3 à Ottignies, une à Mousty, une à Limelette, zéro à Cérroux. « *Cela donne presque l'impression qu'on cherche à encourager l'usage de la voiture dans la partie piétonne de la commune, la plus desservie en transports en commun. Les Cérousiens et les Limelettois ne sont pas aidés, alors qu'ils sont les plus isolés.* »

Hadelin de Beer de Laer excuse les services, qui traitent énormément de dossiers. L'important, c'est d'aller de l'avant. Il explique que l'intérêt n'est pas d'avoir une borne près de chez soi mais de pouvoir recharger son véhicule en cas de déplacement à l'extérieur. Pour les Cérousiens, quand ils vont à Namur par exemple. Si une borne devait être placée à Cérroux, elle reviendrait cher car serait peu utilisée.

2 abstentions (Kayoux), les autres votent pour.

L'échevin annonce encore que la prime de 100 Talents pour l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique adaptable, complémentaire à la prime wallonne, sera reconduite en 2023.

Le conseiller Nicolas van der Maren soumet un amendement pour que la prime puisse aller aussi aux retraités qui souhaitent faire cet investissement, pas seulement aux personnes qui se rendent au travail à vélo (ce qui est prévu pour la prime régionale). Le point est reporté au Conseil de février, le temps d'analyser l'amendement.

Logement d'urgence

L'échevine en charge des Affaires sociales Nadine Fraselle (Avenir) demande d'approuver la charte de partenariat avec le nouveau Relais social du Brabant wallon, pour la prise en charge des personnes sans-abri et le logement d'urgence. Elle explique comment plusieurs communes et CPAS travaillent ensemble, chapeautés par le Relais social, pour mettre des logements à disposition - 6 mois maximum - du public concerné. Notre CPAS a adhéré à la charte en novembre dernier et proposé deux logements par l'intermédiaire de l'immobilière publique IPB.

Le conseiller Jacques Otlet qualifie le Relais social de « *nouveau machin pour vous donner bonne conscience* ». La mutualisation des logements d'urgence peut-être une idée intéressante, à condition que chaque partenaire apporte un certain nombre de logements (proportionnel au nombre d'habitants de la commune). « *Ici c'est un principe, mais sans*

moyens concrets. » Il calcule que notre Ville compte 5 logements de transit et 2 d'urgence, pour 32.000 habitants. « *C'est nettement insuffisant, vu le nombre de familles en attente d'un logement.* » Et d'évoquer le cas d'une dame avec 3 enfants qui sera sans logement au 1er mars, à qui le CPAS a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour elle... les logements d'urgence et de transit étant tous occupés. Il propose à la Ville de négocier avec les deux sociétés de logement de service public, pour leur louer une vingtaine de logements dont elle aura la maîtrise des attributions pour les urgences d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, à un coût « *très très raisonnable* » (60.000€/an, estime-t-il). « *Et s'il faut 30 ou 40 logements, pourquoi pas ?* », car le Code wallon du logement prévoit que les sociétés de logement peuvent louer prioritairement aux CPAS. Il cite Waterloo, qui loue 20 logements de cette manière.

La conseillère Françoise Duthu (Ecolo) défend « *férocement* » le Relais social, dont les 8 salariés et 42 partenaires travaillent de façon géniale et qui ont une capacité de dynamisme incroyable, grâce à leurs réseaux de contacts mis en commun.

L'échevine reconnaît que la démarche est certainement insuffisante, mais il faut donner le temps au Relais social de s'organiser. Pour l'instant, 13 communes sont partenaires : la nôtre, Wavre et Nivelles sont les plus dynamiques.

La bourgmestre Julie Chantry assure que les deux sociétés de logement de service public vont participer à la mise à disposition de logements. Elle constate que dans un projet comme celui-ci, le plus grand intérêt est l'accompagnement des personnes, pas forcément le logement en lui-même. « *Etre là chaque jour, boire un café, reconstruire... pour une réinsertion sociale et professionnelle... c'est la plus-value du Relais social.* »

Le président du CPAS Michaël Gaux précise qu'il s'agit ici de logements d'urgence pour les personnes sans-abri, où on ne reste pas. Le projet de Relais social n'a pas pour vocation de répondre à la problématique du manque de logements en général, mais à des situations d'urgence ponctuelles. Pour les autres types de logements, il a bien entendu la proposition de travailler avec les sociétés de logement de service public. Hors séance, Jacques Otlet lui communiquera les coordonnées de la dame évoquée, pour qu'il se renseigne sur le contexte de la demande et de la réponse fournie.

8 conseillers s'abstiennent, les autres votent pour.

Petite enfance

L'échevine en charge des Affaires sociales demande aussi d'approuver le renouvellement du contrat de gestion passé avec la crèche parentale Les Tournesols (Limelette), dont elle rappelle le fonctionnement.

Le conseiller Nicolas Van der Maren se souvient qu'il était question que cette crèche obtienne de l'ONE le statut de crèche « classique », qu'en est-il ? Il a cru comprendre que notre Ville n'avait pas obtenu de subventionnement pour des places supplémentaires, dans le dernier Plan Cigogne de l'ONE.

« *C'est une petite catastrophe, des choix qui nous dépassent* », regrette Nadine Fraselle. « *Nous avons cruellement besoin de places subventionnées supplémentaires.* » Michaël Gaux ajoute que le CPAS a introduit une demande dans le cadre du Plan Cigogne en septembre dernier, pour créer une nouvelle crèche (de minimum 70 places et maximum 84 places) qui aurait pu reprendre les 14 places des Tournesols. Ce refus de l'ONE désormais confirmé remet en question le projet initial. Le CPAS étudiera ce qu'il peut faire sur fonds propres, mais ce sera forcément moins ambitieux.

La bourgmestre ajoute que cela fait des années que notre Ville n'obtient plus le soutien de l'ONE pour ouvrir des milieux d'accueil, à cause de notre taux de couverture beaucoup plus important que dans d'autres communes. « *C'est pour cela qu'on a lancé le projet de crèche parentale. Il faut être créatif.* »

2 abstentions (Kayoux), les autres votent pour.

Toponymie

Egalement en charge de la toponymie, Nadine Fraselle annonce que l'intitulé « Vieux-Bruyères » (désignant la partie du quartier des Bruyères relevant d'Ottignies) sera remplacé par « Vieux Quartier des Bruyères », pour corriger l'erreur grammaticale et d'autres anomalies soulevées par un riverain. Les plaques directionnelles comportant l'appellation « Vieux-Bruyères » seront remplacées, pour environ 1300€.

Le conseiller Nicolas Van der Maren doute de l'opportunité de cette dépense. Vieux-Bruyères ou Vieux Quartier des Bruyères, ça ne lui fait ni chaud ni froid, car même si l'intitulé n'était pas très beau

grammaticalement parlant, tout le monde était habitué. On aurait pu attendre une prochaine salve de changements de noms de rues/nouveaux quartiers pour commander les plaques.

L'échevine répond que ça n'a pas de sens d'attendre, c'est maintenant que les citoyens sont soucieux de voir ces anomalies enfin corrigées.

2 abstentions, les autres votent pour.

Bâtiments

L'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha (PS) annonce que les trois offres obtenues pour l'extension du service Travaux étaient supérieures à l'estimation de 560.000€ TVAC. Les services sont entrés en négociation avec les firmes et l'architecte a proposé un projet simplifié, pour un montant adjudgé à 536.000€.

Il informe aussi de la dépense supplémentaire (960.000€ TVAC au lieu de 750.000€) pour l'installation et l'exploitation d'un chauffage biomasse au Cœur de Ville d'Ottignies, qui alimentera l'hôtel de ville, le Centre culturel, l'école du Centre et les bâtiments B1/B2 de l'administration.

Le conseiller Dominique Bidoul estime qu'on aurait pu relancer le marché pour faire jouer la concurrence. « *On n'a reçu qu'une offre et on s'en est contenté, cela m'inquiète de n'avoir aucun comparatif.* »

L'échevin n'est pas inquiet, car la société qui a remis prix est déjà celle avec laquelle la Ville travaille – très bien – pour la biomasse à Céroux. On n'allait pas relancer toutes les procédures, d'autant qu'on bénéficie d'un subside wallon POLLEC de 75.000€. « *Tenant compte du fait que notre facture de gaz s'élevait à 121.000€ l'an passé, j'estime le temps de retour sur investissement à 7 ans* », calcule l'échevin, qui a retenu la suggestion faite par le conseiller lors d'une séance précédente de toujours calculer le temps de retour sur investissement. Il rappelle que les chaudières au gaz du Centre culturel datent de 1985, on n'est pas à l'abri d'une panne.

La séance se termine avec le traditionnel quart d'heure de questions-réponses. Elle peut être (re)visionnée sur Youtube, à l'adresse suivante : <https://youtu.be/8Phd1DAYr3o> (lien à cliquer), pour prendre connaissance des sujets non évoqués ici.

(MCD - 9/02/23)